



Conseil d'administration de l'Orchestre symphonique de Mulhouse

15 novembre 2024

Compte rendu

Les membres du Conseil d'administration :

- Mme Michèle LUTZ, Présidente, Représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Nathalie MOTTE, Vice-présidente, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Alain COUCHOT, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Pascal COINCHELIN, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Joseph SIMEONI, Représentant la Ville de Mulhouse
- M. Antoine EHRET, Représentant la Ville de Mulhouse
- Mme Florence FORIN, Représentant l'Etat (DRAC Grand Est)
- M. Marc MUNCK, Représentant la Collectivité européenne d'Alsace donne procuration à Mme Stéphanie BUND
- M. Michel SPITZ, Représentant la Ville de Colmar

Autres présents :

- M. Guillaume HEBERT, Directeur général de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- M. Charles CIVATTE, Administrateur de l'Orchestre symphonique de Mulhouse
- Nina OUMEDJKANE, Collaboratrice du cabinet du Maire de Mulhouse en charge de la culture

Ordre du jour :

Introduction

- 1) Mot d'introduction de Madame la Présidente
- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024

Délibérations

- 1) Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (délibération n° 009.2024)
- 2) Présentation du ROB et Débat d'Orientation Budgétaire (délibération n°010. 2024)

- 3) Election de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre symphonique de Mulhouse (délibération n° 011. 2024)
- 4) Transferts et créations de crédits (délibération n° 012.2024)
- 5) Politique amortissement de biens (délibération n° 013.2024)

Points d'information

- 1) Changement de nom et présentation de la politique communication OsM
- 2) Concours et recrutements
- 3) Création de l'Association du Consortium Créatif
- 4) Save the date 2024 – 2025

Introduction

- 1) Mot d'introduction de Madame la Présidente

Madame LUTZ ouvre la séance à 14h30.

Un tour de table est demandé par la Présidente pour que chaque personne puisse se présenter.

- 2) Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 24 octobre 2024

Madame LUTZ donne la parole à Monsieur HEBERT.

Le Directeur général rappelle que le Conseil d'Administration du 24 octobre a été programmé comme étant un conseil extraordinaire qui a notamment permis d'élire rapidement la Présidence et la Vice-présidence de l'Orchestre, et qu'il s'est tenu en visio-conférence avec l'autorisation des membres du Conseil d'Administration.

Madame LUTZ soumet le compte-rendu au vote et indique ne pas vouloir participer au vote.
Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des votants.

Délibérations

- 1) Ouverture d'emplois permanents à des agents contractuels (délibération n° 009.2024)

Madame LUTZ donne la parole à Monsieur HEBERT qui présente la délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'ouvrir deux postes de musiciens aux concours :

- Deuxième violon solo
- Alto solo

En cas de concours infructueux, il est convenu que le Conseil d'Administration autorise le Directeur général à ouvrir de nouveau au recrutement par concours des postes sans que cela fasse l'objet d'une nouvelle demande au Conseil d'Administration. Monsieur HEBERT indique que, depuis la rédaction des délibérations, un autre musicien a exprimé le souhait de partir en retraite (Brian ZENONE – Deuxième alto

solo). Il propose donc d'organiser un même concours pour les deux postes d'altistes.

Monsieur SIMEONI prend la parole, il indique que ces ouvertures de postes sont nécessaires. Il demande pourquoi le recrutement est fait sous la forme d'emplois contractuels et non titulaires.

Monsieur HEBERT indique que le poste de musicien n'existe pas dans la nomenclature de la Fonction Publique Territoriale et que l'ensemble des orchestres de droit public français embauchent leurs musiciens en tant que contractuels. Par ailleurs, Monsieur HEBERT fait état de la manière dont la contractualisation est organisée à l'OsM : les musiciens sont recrutés pour un premier CDD d'un an, puis ils sont renouvelés sur un CDD de deux ans, puis de trois ans. A l'issue des six années, le musicien est titularisé. Monsieur HEBERT ajoute que le recrutement a lieu sur concours, supervisé par un jury dont le Directeur Musical assure la Présidence.

Madame LUTZ soumet la délibération au vote.

La délibération n°009.2024 est adoptée à l'unanimité.

2) Présentation du ROB et Débat d'Orientation Budgétaire (délibération n°010. 2024)

Madame LUTZ donne la parole à Monsieur CIVATTE qui présente le Rapport d'Orientation Budgétaire.

L'activité de l'OsM se construit autour de deux ambitions complémentaires :

- Une qualité artistique portée vers l'excellence
- Un ancrage territorial au service de tous

Les trois principaux postes de dépenses sont :

- Les dépenses du personnel permanent (68 % des dépenses totales)
- Le budget de production (18 % du total)
- Les 14% restant correspondent aux autres dépenses de fonctionnement de la structure (cotisations, assurances, communication, entretien des instruments, etc.)

Pour accompagner le développement de l'Orchestre, la Direction de l'OsM a identifié plusieurs créations de postes qui s'appuient sur l'organigramme cible élaboré par cette dernière en collaboration avec les services de la DAC et la DGS : un.e Chargé.e de communication, un.e Administrateur.rice de Production et un.e Régisseur.euse technique. Ainsi, le budget des personnels et musiciens permanents s'établit à hauteur de 3,4 M€ pour 2025. Il ne comprend pas les rémunérations et cotisations des intermittents supplémentaires.

L'OsM a obtenu en juillet 2024 le label « Orchestre national en Région ». L'année 2025 sera marquée par la rédaction et l'adoption d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) entre la régie personnalisée et ses partenaires, dont l'Etat.

Les recettes de fonctionnement sont en hausse du fait de l'augmentation des recettes propres. Les subventions de l'Orchestre restent stables :

Ville de Mulhouse	3 550 000 €
DRAC Grand Est	940 000 €
CEA	78 000 €
Ville de Colmar	70 200 €

La régie personnalisée de l'OsM bénéficie de la mise à disposition des locaux à la Filature, ainsi que de biens meubles par la Ville de Mulhouse. De ce fait, les projets d'investissements pour 2025 concernent essentiellement l'acquisition d'instruments de musique et de matériel de régie pour une enveloppe totale de 42 000 €.

Enfin, il est rappelé que l'OsM n'a actuellement aucune dette. Par conséquent, les éléments obligatoires d'un rapport d'orientations budgétaires relatifs au profil de l'encours de dette, à la structure de la dette et à son évolution et à la capacité de désendettement sont sans objet.

Madame FORIN prend la parole pour rappeler le rôle de la CPO concernant le dispositif CACTE. Ce dispositif, vise à encourager les lieux labellisés à opter pour une évolution favorable à l'écoresponsabilité, un objectif prioritaire auquel la DRAC portera une attention particulière. Par ailleurs, concernant la subvention de l'Orchestre (940 000 € en 2024), Madame FORIN signale que la demande de l'Orchestre d'une revalorisation à hauteur d'un million d'euros a été transmise à l'administration centrale.

Monsieur COUCHOT prend la parole. Il regrette que le ROB n'indique pas d'informations plus précises concernant le détail de la masse salariale de l'OsM. Il se tourne ensuite vers la CEA à propos de la subvention qu'elle verse à l'OsM : celle-ci pourrait-elle être diminuée, voire supprimée, selon les arbitrages budgétaires 2025 ?

Madame BUND répond à Monsieur COUCHOT : la CEA a indiqué vouloir se recentrer sur ses missions prioritaires, ce qui pourrait avoir des conséquences sur les subventions allouées à la culture et au sport. Le budget sera voté en mars 2025, la CEA pourra alors transmettre plus d'information sur ce sujet à ce moment-là.

Madame MOTTE prend la parole pour indiquer que la baisse de la subvention de la CEA aurait une incidence sur la programmation de l'Orchestre, notamment en ce concerne qui les concerts décentralisés et les parcours avec les collègues.

Madame LUTZ prend la parole pour évoquer la demande de création d'un poste de chargé de communication. Cette demande a été actée avec le Directeur général des services de la Ville, et Madame LUTZ se réjouit de voir l'Orchestre monter en puissance sur le volet communication.

Monsieur SIMEONI regrette que la CEA puisse diminuer sa participation à l'Orchestre au moment où ce dernier obtient une reconnaissance nationale. Par ailleurs, il rappelle le fait que l'agglomération représente une part significative du public de l'Orchestre et qu'en l'état, celle-ci ne verse toujours pas de subvention à l'OsM.

Madame LUTZ indique qu'une démarche est en cours auprès de la M2A, toutefois la Présidente souhaitait qu'ait eu lieu le premier Conseil d'Administration pour poursuivre le dialogue avec les représentants de l'agglomération. Madame LUTZ évoque le salon des maires de France : la Présidente aura à cœur de présenter l'Orchestre auprès des grands mécènes présents sur le salon : la Fondation Orange, Engie, Suez, etc.

Monsieur SPITZ demande quelle est la part de mécénat dans la totalité du budget de l'Orchestre.

Monsieur HEBERT indique que l'Orchestre n'a pas perçu de mécénat jusqu'à présent. Néanmoins, le mécénat sera mis en place à partir de 2025 et les recherches de financement privés seront renforcées par le

recrutement du futur Chargé de Communication et de Mécénat qui assumera également cette mission.

Monsieur HEBERT évoque à présent la présence de Sabine QUINDOU lors du dernier concert symphonique. Le public a exprimé des avis très marqués, tantôt très positifs ou très négatif. Il semblerait que le public habitué aux concerts symphoniques ait moins apprécié ce format, tandis que les publics plus éloignés l'ont accueilli avec enthousiasme. Il rappelle la date du prochain concert avec Sabine QUINDOU et Renaud CAPUCON le 14 décembre. Enfin, le Directeur général rappelle que le changement d'horaire des concerts du samedi, désormais à 18h, a beaucoup contribué à faire venir des familles.

Monsieur SPITZ rappelle la nécessité pour l'Orchestre de travailler sur la connaissance de son public.

Monsieur HEBERT indique qu'une étude générale sur le public de La Filature a été commandée pour l'année 2025. Elle inclura une étude du public de l'Orchestre.

Madame FORIN rappelle que ces lieux, tels que la Filature ou l'Orchestre, ont besoin d'être en contact avec le public. Le terme d'« excellence » peut faire peur au public néophyte, toutefois il est important que les musiciens s'ouvrent au grand public. Madame FORIN demande au Directeur général si les musiciens sont dans cet état d'esprit ?

Monsieur HEBERT répond point par point aux demandes des membres du Conseil d'Administration :

- il informe les membres du Conseil d'Administration d'une réflexion autour d'un projet participatif pour élaborer le projet structurel de l'OsM en lien avec les équipes de l'Orchestre et le Conseil d'Administration ;
- concernant le budget, il indique que ces prévisions ont été réalisées avec la plus grande prudence. Par ailleurs, la grille tarifaire devra continuer à évoluer pour renforcer les ressources propres de l'Orchestre. Quant aux dépenses RH, l'administration de l'OsM peine à obtenir des données mais espère avoir une vue consolidée pour décembre 2024 ;
- à propos de l'EAC, l'OsM travaille à faire en sorte d'intégrer des heures d'EAC dans le décompte du temps de travail des musiciens. Parallèlement, l'Orchestre poursuit la mise en place de son Académie ;
- quant à la Collectivité Européenne d'Alsace, deux concerts sur le territoire et un parcours avec un collègue sont programmés chaque année dans le cadre de ce partenariat. Le Directeur général exprime le souhait depuis plusieurs mois de donner plus de concerts sur le territoire alsacien et regretterait de devoir amputer sa programmation si la CEA se désengage du projet. Il rappelle que l'OsM soutient la pratique amateur de longue date en particulier via son partenariat avec le Chœur de Haute-Alsace. Il lui semblerait regrettable de devoir interrompre le travail engagé.

Madame LUTZ souligne que ce retrait survient à un moment inopportun, alors que l'Orchestre de Mulhouse vient d'acquiescer une reconnaissance nationale.

Madame LUTZ soumet la délibération au vote.

La délibération n°010.2024 qui acte la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire sur la base de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est adoptée à l'unanimité.

- 3) Election de la commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés de l'Orchestre symphonique de Mulhouse (délibération n° 011. 2024)

Madame LUTZ présente la délibération : à la suite du renouvellement du Conseil d'Administration de

l'Orchestre, il est nécessaire de procéder à l'élection d'une nouvelle Commission d'appel d'offres (CAO) et d'une nouvelle Commission consultative des marchés (CCM) pour l'Orchestre symphonique de Mulhouse.

Les membres du Conseil d'administration étant au nombre de 9, il est proposé l'élection et la répartition suivantes :

- Quatre membres de l'organe délibérant élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.
- Quatre membres suppléants, selon les mêmes modalités d'élection que les membres titulaires.

Sont proposés :

- en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres :
 - Nathalie MOTTE
 - Alain COUCHOT
 - Pascal COINCHELIN
 - Joseph SIMEONI
- en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres :
 - Alexis NEVIASKI
 - Marc MUNCK
 - Antoine EHRET
 - Michel SPITZ

Madame LUTZ soumet au vote la liste des titulaires.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Madame LUTZ soumet au vote la liste des suppléants.

La liste est adoptée à l'unanimité.

Madame LUTZ propose que la Commission consultative des marchés soit composée des mêmes membres que la CAO.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

La délibération n°011.2024 est adoptée à l'unanimité.

4) Transferts et créations de crédits (délibération n° 012.2024)

Madame LUTZ donne la parole à Monsieur CIVATTE qui présente la délibération.

Pour permettre à l'Orchestre de poursuivre ses activités, il convient de procéder aux créations de crédits suivantes :

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 011-Nature 611-Fonction 311-Ligne de crédit 16	70 000,00 €
Chapitre 65-Nature 65818-Fonction 311-Ligne de crédit 1079	6 000,00 €

Recettes de Fonctionnement

Chapitre 70-Nature 7062-Fonction 311-Ligne de crédit 53

76 000,00 €

Madame LUTZ soumet la délibération au vote.
La délibération n°012.2024 est adoptée à l'unanimité.

5) Politique amortissement de biens (délibération n° 013.2024)

Madame LUTZ donne la parole à Monsieur CIVATTE qui présente la délibération.

Le Conseil d'Administration doit fixer la durée d'amortissement selon la durée de vie probable des biens.

Ainsi pour le budget de l'Orchestre symphonique de Mulhouse, le référentiel M57 prévoit que les biens soient amortis au *pro rata temporis*, c'est-à-dire à compter de la date de mise en service de l'immobilisation. Par mesure de simplification, il est proposé de retenir la date du dernier mandat d'acquisition de l'immobilisation comme date de mise en service.

Dans une logique d'approche par enjeux telle que le prévoit la nomenclature M57, il est proposé de déroger à la règle du *pro rata temporis* pour les biens de faible valeur dont la valeur est inférieure à 1 000 €. Ceux-ci seront amortis en annuité pleine à partir du 1er janvier de l'exercice suivant leur acquisition ou versement.

Madame LUTZ soumet la délibération au vote.
La délibération n°013.2024 est adoptée à l'unanimité.

Points d'information

1) Changement de nom et présentation de la politique communication OsM

Madame LUTZ remet aux membres du Conseil d'Administration le support de présentation élaboré par l'agence « Les Périsopes » pour l'OsM et leur propose d'en prendre connaissance d'ici au prochain Conseil d'Administration en décembre prochain.

Monsieur HEBERT présente le document des Périsopes : l'agence a été chargée de la réalisation du nouveau logo de l'Orchestre et de proposer une nouvelle identité visuelle à la suite de l'obtention du label « national ». Le document présente la future identité de l'Orchestre et une proposition de campagne de communication autour du changement de nom de l'Orchestre. Cette nouvelle identité a pour objectif d'allier élégance, simplicité et de pouvoir être déclinée facilement sur une multitude de supports.

Madame MOTTE prend la parole pour donner plus de détails sur la campagne de communication : cette nouvelle identité sera révélée début janvier. Une conférence de presse est programmée le 19 décembre avant la révélation de la nouvelle identité. Tous les membres du Conseil d'Administration y sont invités.

Madame LUTZ annonce par ailleurs vouloir créer une commission *ad hoc* qui aurait pour mission de travailler sur la communication de l'OsM. La Présidente propose d'y intégrer des membres du Conseil d'Administration, Monsieur HEBERT, Monsieur KONCZ et éventuellement des représentants des musiciens.

Madame FORIN propose d'ajouter à cette commission un représentant de la Filature – Scène nationale pour discuter de l'identité du bâtiment Filature qui accueille les deux structures culturelles.

A titre de réciprocité, Monsieur HEBERT propose d'inclure l'OsM au sein de groupes de travail de la Scène Nationale.

2) Concours et recrutements

Monsieur HEBERT présente les deux derniers concours qui se sont tenus mi-octobre :

- Premier violoncelle solo : concours de nouveau infructueux
- Chef d'attaque des seconds violons : Monsieur Rodion SYNSHYCHYN a été retenu pour le poste

Monsieur COICHELIN prend la parole pour demander si tous les pupitres sont actuellement pourvus au sein de l'Orchestre.

Monsieur HEBERT indique que la priorité est donnée pour combler les postes de solistes, il ajoute par ailleurs qu'il n'est pas rare d'avoir plusieurs postes vacants au sein d'un orchestre. La Direction générale fait le choix de ne pas pourvoir un poste de « Tuttiste » par pupitre en l'état (cordes).

3) Création de l'Association du Consortium Créatif

Monsieur HEBERT informe les membres du Conseil d'Administration de la création d'une structure associative qui réunit les cinq orchestres membres du Consortium Créatif, qui a pour objectif de promouvoir la création musicale.

4) Save the date 2024 – 2025

Madame LUTZ rappelle la date du prochain Conseil d'Administration le 19 décembre et invite les membres à un déjeuner de fin d'année au restaurant « le Rustique ».

Les membres reçoivent un document « Save the date » qui récapitule toutes les grandes échéances de l'Orchestre pour la saison 2024-2025.

Madame LUTZ remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation à cet échange et pour le climat de confiance instauré à cette occasion.

Elle déclare la séance close à 16h30.

Fait à Mulhouse, le 15 novembre 2024


p **La Présidente**
Madame Michèle LUTZ